

Christian SAUTTER

POUR UNE RÉVOLUTION FISCALE

5 février 2011

Avez-vous jamais fait le rêve (ou le cauchemar) d'un impôt sur le revenu simple et juste ? Aujourd'hui, votre vœu est exaucé par trois jeunes économistes qui n'ont pas froid aux yeux et qui ont même l'ambition inouïe de peser sur le débat de la prochaine élection présidentielle ! En 140 pages plutôt faciles à lire, le labyrinthe de la fiscalité est exploré et le Minotaure de l'impossible réforme fiscale anéanti.

Tout honnête citoyen peut comprendre « Pour une révolution fiscale » de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez (République des Idées, 2011, 12,50 €). Les trois mousquetaires de l'équité fiscale ont déjà ferrailé aux Etats-Unis et auraient donné de bonnes idées au candidat Obama, qui a malheureusement oublié de les mettre en pratique une fois élu.

Docteurs, quel est votre diagnostic sur l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques ? Deux périls mortels le menacent, répondent-ils.

Premièrement, il est si compliqué que personne n'y comprend rien, ne sait comment il est calculé, ni combien paie son voisin ou son patron. Nuance : certains ont une parfaite intelligence des mille subtilités et autres dispositions avantageuses que l'impôt dissimule. Les niches fiscales sont très recherchées : en fait, la complexité profite aux plus fortunés.

D'ailleurs on parle d'un impôt sur le revenu, alors qu'en fait il y en a deux : l'IR et la Contribution Sociale Généralisée (la discrète CSG).

Deuxièmement, et ce n'est pas sans lien avec le premier point, le prélèvement est injuste. Les trois experts procèdent en deux temps.

*** L'impôt sur le revenu n'est qu'un impôt parmi les multiples prélèvements que subissent les Français. Ses 52 mds€ ne pèsent que 3% du Revenu National de l'ensemble des Français. Même en y ajoutant la CSG, on n'arrive qu'à 9%, un des chiffres les plus**

faibles de l'Union Européenne. Les impôts sur le capital ne pèsent pas non plus très lourd : 4%. Les grosses ponctions viennent des impôts sur la consommation (TVA, tabac, etc. pour 13%) et surtout des cotisations sociales sur les salaires pour 23%. Quand on additionne le tout, on parvient au chiffre impressionnant de 49% en 2010. Un euro gagné sur deux est prélevé pour financer les dépenses publiques (éducation, sécurité, santé, etc.) et pour redistribuer des revenus aux familles, aux retraités et aux chômeurs.

* Ce qui est injuste, ce n'est pas que le prélèvement total soit élevé. Cela résulte du choix politique d'un modèle européen de société, fondé sur l'efficacité économique et la solidarité sociale ; la France est quand même dans le haut de la fourchette européenne. L'injustice réside dans le fait démontré par les auteurs que les riches contribuent moins que la moyenne.

80% de la population, dont le revenu brut par adulte est compris en 2010 entre 1700 et 6900€ par mois, paie à peu près le même pourcentage, supérieur à la moyenne pour deux raisons. Une bonne : compenser le fait que les 10% les plus pauvres paient moins, mais quand même 40% de leur petit revenu, ce qui n'est pas rien. Une mauvaise : la classe moyenne paie aussi pour les 1% les plus aisés. En particulier pour les 0,1% qui ont les revenus les plus élevés (50 000 personnes sur 50 millions) qui n'acquittent que 35% de leur revenu, payant peu de cotisations sociales et jouant à plein des niches fiscales de l'impôt sur le revenu : salariés à domicile, investissements outre-mer, faible taxation des intérêts, dividendes et plus-values.

Que faire devant tant d'injustice ? Le trio ne propose pas une énième réforme de l'impôt sur le revenu, qui est usé jusqu'à la corde et trop troué pour être ravaudé. Ils proposent une triple révolution.

Premièrement, abolir l'impôt sur le revenu et le remplacer par une CSG identique et différente à la fois. Identique : elle reste prélevée à la source sur les salaires et les revenus de l'épargne de chaque adulte. L'avantage est la simplicité pour la perception de l'impôt comme pour la compréhension par le contribuable. L'autre avantage est que la CSG touche davantage les revenus du capital que l'impôt défunt. Dernier avantage, et non le moindre, c'est la *Nuit du 4 août* des niches fiscales !

Deuxièmement, le barème devient progressif. Dans l'exemple développé par les auteurs, il commence à 2% pour les revenus mensuels individuels inférieurs à 1100€ par mois (tout le monde paie, mais moins que la CSG actuelle de 8%), monte à 10% pour

2200€ par mois, 13% pour 5000€, 25% pour 10 000€, 50% pour 40 000€ (toujours par mois et par personne), 60% pour 100 000€. Au total, le produit de la nouvelle CSG est équivalent à ce que rapportaient les deux impôts en 2010. 97% y gagnent un peu et 3% paient nettement plus.

Troisièmement, et c'est ce que je trouve le plus révolutionnaire, les deux conjoints sont imposés séparément. Le salaire de Madame n'est plus considéré comme le salaire d'appoint de celui de Monsieur. Élever des enfants donne un avantage fiscal, également partagé entre les deux parents et les auteurs suggèrent même que le bonus soit indépendant du revenu déclaré. Olé !

Je vois les sourcils de mes honorables amis se lever. Les uns vont dire : c'est trop compliqué, on n'y arrivera jamais ! Mais si, la machine technique est d'une simplicité biblique et peut être mise en route dès le 1^{er} janvier 2013. C'est affaire de courage politique, sachant que dans le système proposé, les Français continueront à payer, en moyenne, moins d'impôt sur le revenu que leurs voisins européens.

Les autres vont dire : tout ça pour ça ! Nous attendions des recettes miraculeuses pour remettre à l'équilibre nos finances publiques délabrées. Hélas, taxer les riches est juste mais pas franchement lucratif !

Le trio de choc redistribue 15 mds€ de charge fiscale, à total inchangé. Mais ils proposent un site internet (www.revolution-fiscale.fr) où vous pouvez jouer à l'apprenti sorcier ou au ministre du Budget pour tester toutes vos idées d'imposition. Un échantillon de 800 000 contribuables virtuels attend d'être soumis par vous à la question fiscale.

Si vous n'avez pas envie de faire du mal à votre prochain mais souhaitez quand même réduire le déficit budgétaire, les auteurs avancent trois idées.

La première est que tout relèvement d'un point du barème de la CSG new look rapporte 12 milliards, ce qui est certes douloureux mais pas énorme, vu la profondeur des déficits publics.

La deuxième idée, qui me plaît bien car elle est helvétique (mais aussi italienne et belge) est de taxer le « loyer fictif » des propriétaires. Expliquons cette bizarrerie. Le propriétaire de son logement se verse à lui-même une sorte de loyer, tandis que le locataire paie un vrai loyer avec son revenu. Il n'y a pas de raison que le locataire soit taxé sur le revenu qui servira à payer le loyer, alors que le propriétaire ne paierait rien (en dehors des impôts

fonciers qui ne sont pas très lourds en France). Taxer les loyers fictifs rapporterait 15 milliards.

J'en profite pour glisser aux auteurs une bonne idée, vieille de cinquante ans mais toujours verte, lancée par Edgar Pisani : laisser le propriétaire déclarer son revenu locatif fictif, comme il le fait pour la valeur de son patrimoine et, en cas de sous-évaluation manifeste, taxer les plus values par rapport à ce chiffre déclaré au moment de la vente ou de la succession.

La troisième idée n'est pas vraiment formulée par notre merveilleux trio mais elle est en creux dans leur démonstration. Puisqu'on ne pourra pas relever massivement les prélèvements sur les Français, car le taux est déjà élevé, il n'y aura d'autre choix, pour revenir graduellement à l'équilibre public que de combiner trois stratégies :

- rehausser la croissance par une politique audacieuse et soutenue d'éducation et d'innovation ;
- diminuer les dépenses traditionnelles de l'Etat (par exemple le budget militaire, comme l'entreprind l'Allemagne) ;
- et supprimer le déficit de la Sécurité sociale en concentrant les transferts sur ceux qui en ont le plus besoin.

Ce serait une révolution sociale, encore plus stimulante que la révolution fiscale !

Christian Sautter